

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Albert J. Lehne à la Third District Bldg Ass'n, terrain, Claiborne, Arts, Painters et Derbigny, \$2,080. Acquéreur au vendeur, même propriété \$2,080. Jules Michon à la Security Bldg and Loan Ass'n, portion, Hennessey, Solomon, Toulouse et St-Pierre, \$800. Acquéreur à Jules L. Michon, même propriété, \$800. Henry J. Pettingill à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Ste-Anne, Dumaine, Broad et Dorgenois, \$1,000. Acquéreur au vendeur, même propriété que ci-dessus; aussi, 2 terrains, Castiglione, Clay, Nelson et Rosière, \$1,000. Mme Joseph A. Gracia à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Baudin, Carrollton, Pierce et D'Hémecourt, \$4,500. Acquéreur au vendeur, même propriété, \$4,500. Mme A. Frederick Fortier à la Union Homestead Ass'n, terrain, Kerlerec, Esplanade, Claiborne et Derbigny, \$2,300. Acquéreur à Bartolo Pittaro, même propriété, \$2,300. Mme John Prola à la Greater N. O. Homestead Ass'n, terrain, Bayou St-Jean ou Moss, Dumaine, St-Philippe et Hagan, \$825. Acquéreur à Gustave Geo. Meilleur, même propriété, \$300. Michel A. Arceneaux à la Sixth District Bldg and Loan Ass'n, terrain, Constance, Magasin, Lyon et Upperville, \$2,375. Acquéreur à Joseph Michel Schmid, même propriété, \$2,200. Eugène L. Chapuis à Wm R. Gilbert, 2 terrains, Place East Park, Poplar, Hickory et ligne de démarcation de la propriété de l'Université Tulane, \$3,000. William D. Seymour à la Dixie Homestead Ass'n, 2 terrains, Napoléon, Berlin, Saratoga et Franklin, \$5,500. Acquéreur au Dr Paul Michnard, même propriété, \$5,500. Felix R. Watts à Mlle Marguerite R. Watts, portion, Tolodano, Prytanée, Colisée et avenue Louisiana, \$4,000. Mutual Bldg and Homestead Ass'n à Mme Louis Dembrun, 2 terrains, Lesseps, Robertson, Pologne et Claiborne, \$2,616. Panama Realty Co. à W. A. Clark, terrain, Dorgenois, Rochelave, Painters et Franklin, \$400. Suburban Bldg and Loan Ass'n à Mme Paul Dupont,

VENTES A L'ERGAN

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. ANNONCE JUDICIAIRE PAUL VASQUEZ vs METROPOLITAN BUILDING CO. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,543 — Division A — Aux enchères par Arthur H. Dicks — Contenu du bureau du Metropolitan Building Co., au 1010 Maison Blanche Building, heures de la vente, ainsi qu'une automobile et une motocyclette, au No. 437 rue Carondelet, le 10 h. à midi le mardi, 23 décembre 1913, en vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite cour, en date du 21 novembre 1913, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai aux enchères publiques, la propriété ci-après décrite à savoir: Le contenu d'un bureau, comprenant des bureaux, des appareils électriques, des tables à dessin, des instruments, un coffre-fort, un perforateur pour chèques, des chaises, des tables, un bureau de machine à écrire, deux machines à écrire "Underwood", des tapis, des casiers à classer, un meuble de bureau, des rituels de fenêtre, une partie de l'édifice métallique, un casier de plans, un évanouir de plafond, des boîtes à musique, etc. Également une automobile "Rayner" et une motocyclette "Harley Davidson". CONDITIONS — Comptant. ARTIGER, H. DICKS, Encanteur, Bureau, 437 rue Carondelet, déc-11 11, 21, 23

VENTES A L'ERGAN

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO ANNONCE JUDICIAIRE Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse Collage double, No. 102-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,197 — En vertu d'un ordre de l'honorable Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 106,197, dans l'affaire intitulée "Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet", le 17 novembre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 décembre 1913, la propriété ci-dessus décrite à savoir: Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les dépendances qui y sont attachées, situés dans le Second District de cette ville, autrefois surnommé Tremé, dans le carré borné par les rues Robertson, Villard, St-Philippe et Ursuline, et étant désigné par le No. 3, carré No. 93, sur un croquis dressé par A. Bourgeois, notaire, daté du 24 décembre 1836, et déposé au bureau de F. de Armas ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 36

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Debroy. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,654 — Division E — Advenu que Mme Annie Smith et Walter Smith, son époux, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Debroy, décédé testateur. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir, pour se faire connaître dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par le défunt ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avoc. déc-5 9 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sarah D. Rose. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,907 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par le défunt ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avoc. déc-5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

Avis Légal. In re Airless Tube Filler Company, receiver. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,488 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Commercial-Germania Trust and Savings Bank, receiver en cette affaire, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. HALL, MONROE & LEMANN, Avocats. déc-5 9 11

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété amé辩论 de valeur du Second District, portant le numéro 918 rue Touli, entre St-Philippe et Dumaine. Félix J. Dreyfous vs. William Surgel. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,543 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir: Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont attachées, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros un et deux dans l'acte No. 294, borné par les rues Touli, Mmo, St-Philippe et Dumaine, et mesurés comme suit: Lot un, trois pieds de face à la rue Touli par cinquante-huit pieds, une pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la partie arrière de la rue Dumaine; soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. deux, et trente et un pieds, six pouces et quatre lignes de large en arrière; et le lot No. deux à trente pieds de face à la rue Touli et soixante-huit pieds, neuf pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No. un, soixante-dix-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté de la ligne, vers la rue St-Philippe, et trente-et-un pieds, six pouces et quatre lignes de largeur en arrière. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur. nov-29,30—dec-5,12,19,26—Jan-2

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet et épouse Collage double, No. 102-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,197 — En vertu d'un ordre de l'honorable Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 106,197, dans l'affaire intitulée "Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicollet", le 17 novembre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 décembre 1913, la propriété ci-dessus décrite à savoir: Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les dépendances qui y sont attachées, situés dans le Second District de cette ville, autrefois surnommé Tremé, dans le carré borné par les rues Robertson, Villard, St-Philippe et Ursuline, et étant désigné par le No. 3, carré No. 93, sur un croquis dressé par A. Bourgeois, notaire, daté du 24 décembre 1836, et déposé au bureau de F. de Armas ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure française, 32 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur la rue Robertson, 36

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joabb Kizer — No. 106,011 — Cour Civile de District, Division B. 6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Bardet, Carré, Neron A l'enchère publique Jeudi, le 30 Décembre 1913 A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE. En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred D. King, Juge de la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je procéderai à la vente à la date et à la bourse citées ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir: Six certains lots de terrain sur un plan ou certificat d'arpenteur dressé par Adolphe Orr, député voyer de ville, daté du 21 octobre 1913. Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 180 pieds de profondeur; le dit lot étant la partie la plus près de la rue Bardet et adjoignant le lot B. Les lots B, C, D, E et F chacun à 30 pieds de face à la rue Sycamore, la même largeur en arrière, sur 118 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les dits lots s'adjoignent les uns aux autres et le lot F forme le coin des rues Sycamore et Adams. Conditions — La moitié ou plus comp-

The Allenburys' Foods. Une Bonne Partance dans la Vie. Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard. Il ne peut pas avoir un plein développement de sa taille et surtout ne peut pas avoir une bonne santé. Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement. Les Allenburys' Foods. NOURRITURE No. 1. De 6 à 12 mois. NOURRITURE No. 2. De 12 à 18 mois. NOURRITURE No. 3. De 18 mois à plus. ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL. FRISCO LINES. LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE). À SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES. Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach Ar. Nouvelle-Orléans 4:10 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yaclosky. 6:05 A. M. || Arr. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. SERVICE PAR MOTOR-CARS \$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains. Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.